



Règlement intérieur

Établi conformément aux articles l6352-3 et l6352-4 et r6352-1 à r6352-15 du code du travail.

Champ d'application

Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par Formation vocale Nantes.

Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives au comportement.

Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène. Les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans le local de cours ainsi que dans les toilettes.

Horaires de cours, absences et retards

Les horaires de cours sont fixés d'un commun accord entre le stagiaire et l'élève au coup par coup ou pour une période plus longue en fonction de la disponibilité du stagiaire et de la charge de travail du formateur. Il est possible de modifier un horaire de cours sous réserve de place et au



moins l'avant-veille de la date prévue. En cas d'absence non justifiée par une circonstance exceptionnelle, le cours est dû.

Par ailleurs, les stagiaires doivent remplir et signer une feuille d'émargement à chaque séance.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir et signer lors de chaque séance la feuille d'émargement.

Éthique relationnelle

Dans la mesure où les formations ne mettent en présence que deux personnes en face à face, la confiance réciproque est le postulat de base. Les problèmes éventuels sont réglés par le dialogue. Il n'est pas défini de sanctions ni de procédure d'exclusion.

Publicité

Un exemplaire du présent règlement est disponible sur place ainsi que sur le site internet <https://www.formationvocalenantes.fr/>